

TR 17.

Un texte clé  
de l'histoire économique européenne  
du XX<sup>e</sup> siècle :  
rapport BEVERIDGE  
1942



**William Beveridge**

William Henry Beveridge (1879-1963), homme politique et économiste britannique, a inspiré à son gouvernement la politique de *Welfare State*, fondée sur la mise en œuvre d'une solidarité nationale.

**Ø Le rapport Beveridge en Grande- Bretagne**

Le rapport Beveridge de novembre 1942 (Social Insurance and Allied service) marque l'avènement du « Welfare State ». Selon W.Beveridge, une société industrielle vivant en paix ne devrait pas souffrir du besoin ni « des cinq génies malfaisants de l'histoire » : la maladie, l'ignorance, la dépendance, la déchéance et le taudis. Pour lui la liberté individuelle n'est pas séparable de la sécurité sociale qui doit « affranchir du besoin ». Il rejette le système d'assurances sociales réservées aux seuls travailleurs ainsi que le principe d'une assistance limitée aux plus démunis et introduit l'idée d'une protection universelle de tous les citoyens financée par l'impôt.

Le régime de sécurité sociale conçu par W.Beveridge est en rupture avec la conception des « assurances sociales ». Il repose sur une nouvelle conception du risque social et du rôle de l'État. La sécurité sociale a pour but de libérer l'homme du besoin et du risque en garantissant une sécurité du revenu. Est considéré comme risque social tout ce qui menace le revenu régulier des individus : maladie, accidents du travail, décès, vieillesse, maternité, chômage. Face au caractère partiel des politiques existantes, W.Beveridge propose la mise en oeuvre d'un système global et cohérent.

Il préconise un système caractérisé par :

- ① - le principe d'universalité : un système généralisé, qui couvre l'ensemble de la population quelque soit son statut d'emploi ou son revenu ;
- ② - le principe d'unité : un système unifié et simple (une seule cotisation couvre l'ensemble des risques, donc un seul régime) ;
- ③ - la centralisation du système (service public unique).

Pour Beveridge, cette nouvelle protection sociale n'a de sens que si elle est liée à une politique de plein-emploi<sup>8(2)</sup>. Il publie en 1944 un second rapport Full Employment in a Free Society (Du travail pour tous dans une société libre). « Ce doit être une fonction de l'État que de protéger les citoyens contre le chômage de masse, aussi définitivement que c'est maintenant la fonction de l'État que de défendre les citoyens contre les attaques du dehors et contre les vols et les violences du dedans. »

L'État-Providence qui se met en place en Grande-Bretagne entre 1945 et 1948 (loi de 1945 sur les allocations familiales, loi de 1946 sur le National Health Service, National Assistance Act en 1948 pour lutter contre l'indigence) va peu évoluer jusqu'aux années 1960. Il constitue une référence historique de l'État-Providence, financé par l'impôt, contrôlé par le parlement et géré par le service public. Ce système sera adopté par les pays scandinaves après 1945 (Norvège, Suède, Finlande, Danemark, Irlande), par le Canada en 1970 et par les pays méditerranéens (Grèce, Italie, Espagne, Portugal) autour de 1980.

**BIOGRAPHIE DE BEVERIDGE :**

BEVERIDGE (lord William Henry) \* Économiste et administrateur britannique (Rangpur, Bengale 1879 - Oxford 1963). Il est surtout connu par son plan d'organisation des assurances sociales britanniques (1941 - 1942) qu'il compléta en 1944 par un ouvrage intitulé *Du travail pour tous dans une société libre*. Tout en préservant les libertés fondamentales, l'État a, selon lui, pour rôle de lutter contre la misère, le chômage et la maladie.

**Les trois fonctions de l'État**

**État producteur**  
Production de biens et services, comme la défense ou l'éducation nationale (biens collectifs), qui sont fournis gratuitement aux individus par les administrations publiques.

**État redistributeur**  
• Versement de prestations sociales en cas de maladie, accident, chômage, retraite, etc. (État-providence).  
• Subventions et aides aux entreprises.

**ÉTAT**

**État régulateur**  
Stabilisation économique, c'est-à-dire maintien de la demande globale au niveau désiré, étant donné les autres variables économiques et les choix collectifs (politique économique).